



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 19 juin 2020
Convocation des conseillers :
le 19 juin 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 juin 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 6.11. Mise à disposition précaire d'un local sis 7, rue d'Audun à l'association Médecins du Monde; décision

Considérant que la Ville met à disposition de l'association sans but lucratif « Médecins du Monde » un locale au rez-de-chaussée dans un immeuble sis à 7, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud, au lieu-dit « Rue d'Audun » sous le numéro cadastral 566/2157, afin de permettre la réorganisation et l'agrandissement des locaux suite à la pandémie COVID-19;

Considérant que les locaux actuellement occupés par l'Asbl « Médecins du Monde » à l'adresse 5, rue d'Audun ne permettent plus de réaliser les consultations et l'accueil de façon adéquate;

Considérant que le contrat de mise à disposition précaire prend effet à partir de l'approbation du Conseil Communal et prend fin au plus tard le 31 août 2023; qu'une reconstitution tacite expressément exclue, vue la nature provisoire de l'occupation du local;

Considérant que le local est mis à disposition à titre gratuit;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

Tous les membres du conseil communal étant présents physiquement sauf les conseillers BLEYER Tom (procuration) et WIES Line (procuration),

approuve

à l'unanimité

le contrat de mise à disposition précaire entre la Ville et l'association sans but lucratif « Médecins du Monde ».

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre